

# Donner une nouvelle vie à votre maison !



**JURA**  **CH**  
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Programme Bâtiments





## Quelques chiffres...

6 %

25 %

45 %

80 %

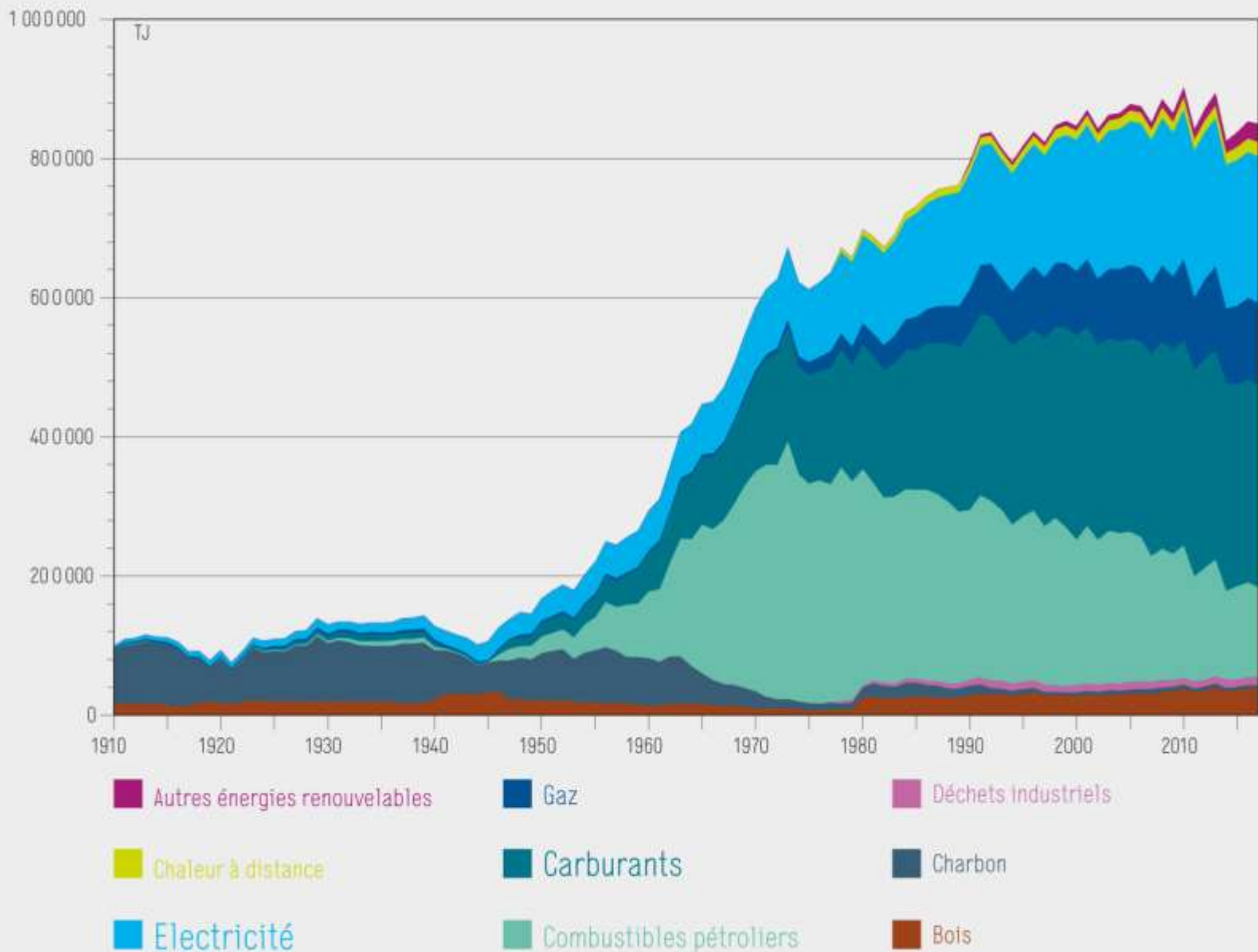
Part d'énergie consommée en Suisse par les bâtiments

Part de l'énergie utilisée pour le chauffage des pièces et de l'eau chaude

Part des émissions de CO<sub>2</sub> due aux bâtiments

Economie d'énergie réalisée en abaissant la température du logement de 1 degré

# Consommation finale d'énergie de 1910 à 2017, selon les agents énergétiques



**nucléaire** ~ 8%

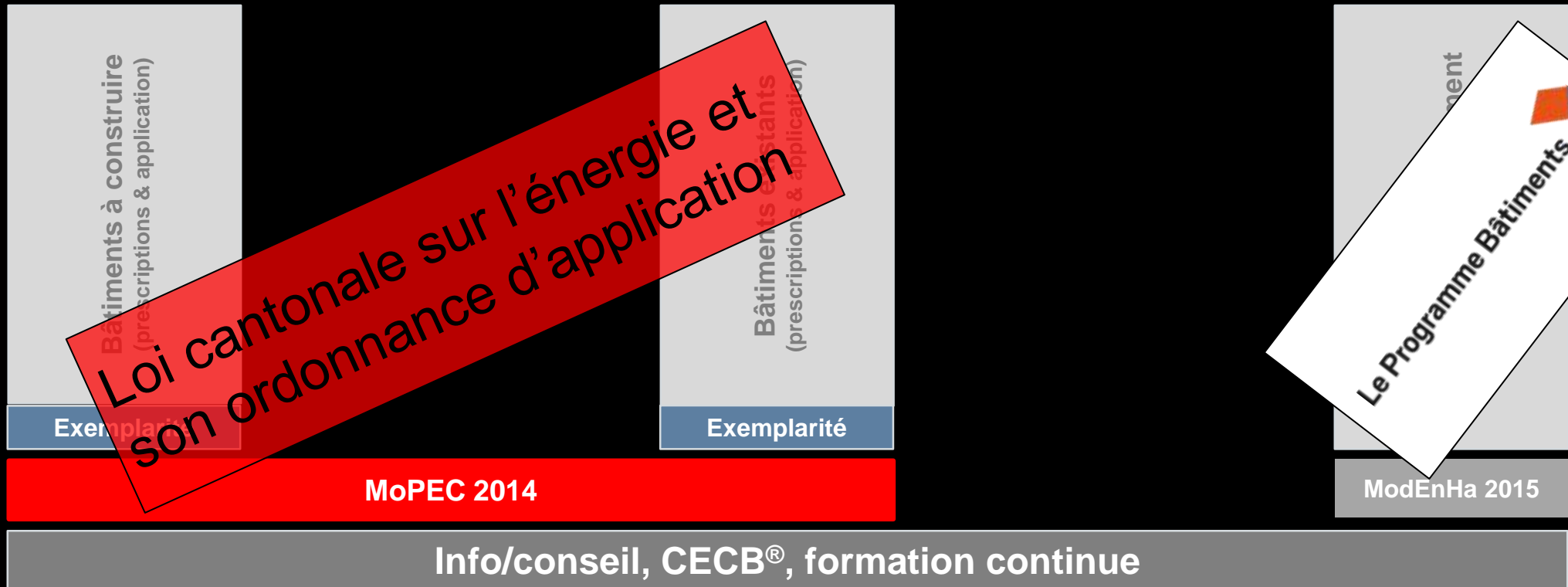
**fossile** ~ 70%

> 75% non renouvelable !

> 75% importée !

# Que fait le canton ?

## Politique énergétique des cantons dans le domaine du bâtiment



# Programme Bâtiments : des montants importants à disposition !



**Investissements générés**



- **Répartition des subventions sous la forme de mesures M-01 à M-18**
- **Priorité sur les bâtiments existants**
  - Mesures touchant l'enveloppe : bâtiments construits avant 2000
  - Mesures liées aux installations techniques : bâtiments existants (> 5 ans)
- **Aucune subvention n'est accordée pour des travaux déjà en cours**
- **Différentes exigences à satisfaire, selon les mesures.**

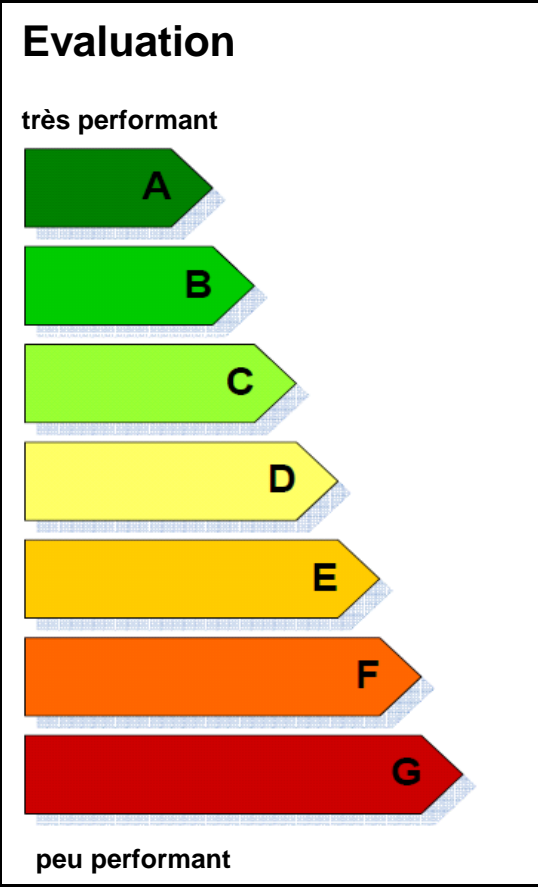
**Faites appel à des spécialistes !**

# Pour bien démarrer...

Un conseil : Anticiper !

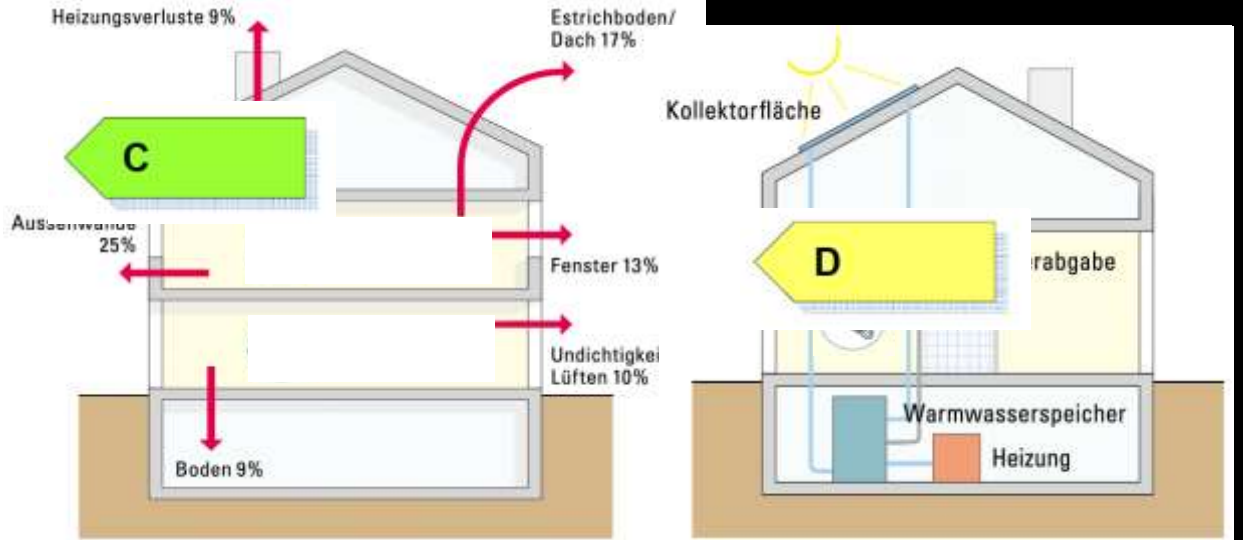


Un outil :



Performance de l'enveloppe

Performance globale



Lien vers la vidéo explicative : <https://youtu.be/EpF-9FyRCoM>





# D'autres vidéos sur [www.jura.ch/energie](http://www.jura.ch/energie)

## Les bâtiments à haute efficacité énergétique



## Panne de chauffage, que faire?



## Des locataires contents, c'est payant



## Le désir d'un nouveau foyer à haute efficacité énergétique



## Fuites de toit



# Programme Bâtiments : plusieurs variantes à disposition !

## Variante 1 : Rénovation par mesures ponctuelles



M-01



M-02  
M-03  
M-04



M-05



M-06



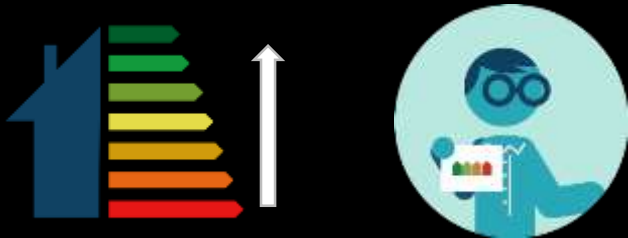
M-07



M-08

## Variante 2 : Amélioration de classe CECB

M-10





## Variante 3 : Rénovation MINERGIE

M-12  
M-16

**MINERGIE**<sup>®</sup>



# Remplacement des installations de production de chaleur (dès 1.4.19)

- Pourquoi ?
  - 45 % de l'énergie consommée
  - 25 % des émissions de CO<sub>2</sub>
  - Dépendance à l'étranger
- Bâtiments concernés ?
  - Habitation uniquement
- Principes de bases ?
  - Pas de «jurassiennerie»
  - Pas d'interdiction du fossile
  - Pas d'obligation d'assainir
  - Prise en compte des mesures déjà réalisées
  - Retour sur investissements
  - Prise en compte de la situation économique du propriétaire
- Objectifs généraux
  - Réduire la consommation de 10 %  
OU
  - Produire 10 % d'énergie renouvelable
- Justifications possibles
  - Par un certificat Minergie
  - Par le CECB (min. classe D)
  - En justifiant ou en mettant en œuvre une des 11 solutions standard
  - En justifiant d'une condition économique insuffisante
- Pour terminer :
  - Un conseil général : Anticipez avec le 
  - Et une bonne nouvelle : 

Pour plus d'informations...

[www.jura.ch/energie](http://www.jura.ch/energie)

[www.energie-environnement.ch](http://www.energie-environnement.ch)

[www.leprogrammebatiments.ch](http://www.leprogrammebatiments.ch)

[www.minergie.ch](http://www.minergie.ch)

